

COMMUNE DE TOUFFLERS

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21/02/2024 À 20H00,

conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT

ORDRE	NUMÉRO	OBJET
01	D_2024_210224_01	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - REMPLACEMENT DE MEMBRES TITULAIRE ET SUPPLÉANT
Délibération	adoptée à l'unanimité :	des membres présents et représentés
The same of the sa		The second secon
02	D_2024_210224_02	RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER 2024/2026
Délibération	n adoptée à l'unanimité :	des membres présents et représentés
forfavorous variantes and the second		
03	D_2024_210224_03	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024
Délibération	n adoptée à l'unanimité i	des membres présents et représentés
	hada a dagaba kaya hadin dagaba kaya hadin daga ya diga a regga wasan sereser sereser sereser seresa kanada da	
04	D 0004 010004 04	PROPRETÉ DE LA VOIRIE - AMENDEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N'
04	D_2024_210224_04	D_2023_08022023_09 - CONVENTION DE MUTUALISATION - USAGE DE LA BALAYEUSE DE LA VILLE DE HEM
Dáliháration	adontós à l'unanimitá.	des membres présents et représentés
Demoranoi	i wavpiec wi onamine i	des membres presents et representes
	1911 (Paradola Maria de Balas	MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES DES VILLES DE
05	D_2024_210224_05	HEM, LANNOY, LEERS, LYS-LEZ-LANNOY ET TOUFFLERS
Délibération	ı adoptée à l'unanimité :	des membres présents et représentés
	3	
06	D 2024 010024 04	SUBVENTION POUR L'ACHAT DE LIVRES – ASSOCIATION « VIVRE ET LÎRE À
VO	D_2024_210224_06	TOUFFLERS »
Délibération	n adoptée à l'unanimité	des membres présents et représentés [à l'exception de Marie Cailliau
pouvant ēt	<u>re liée à un conflit d'int</u>	érêt qui ne prend pas part aux discussions et au vote)
the state of the s		
07	D_2024_210224_07	MEL – FONDS DE CONCOURS SPORT – RÉNOVATION DE LA SALLE DE
D 5 11 L 5 32		TENNIS ET AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE
		des membres présents et représentés tre : 0 – Abstention : 4 [Encore plus pour Toufflers]
1001.22 [11	isemble pour agrij - com	ite , o - Absternion . 4 [Effcore plus pour fouriers]
	Annual or the tribunity of the sum of the	AIDE DÉPARTEMENTALE VILLAGES & BOURGS « ADVB ET « ADVB ÉNERGIE »
08	D_2024_210224_08	- RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS ET AMÉNAGEMENT D'UN CITY
	Abrilland de and abrilland & and the and abrilland abrilland	STADE
Délibération	adoptée à l'unanimité d	des membres présents et représentés
		tre : 0 – Abstention : 4 [Encore plus pour Toufflers]
	The state of the s	·
09	D_2024_210224_09	AGENCE NATIONALE DU SPORT - RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS ET
(J)	UZOZ4_Z1UZZ4_U7	AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE
Pour : 22 [En	semble pour agir] – Con	tre : 0 – Abstention : 4 [Encore plus pour Toufflers]
10	D_2024_210224_10	RÉGION HDF - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ (EQSP2) -
		RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS
Délibération	i adoptée à l'unanimité d	des membres présents et représentés
1 7	D_2024_210224_11	RÉGION HDF - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ (EQSP2) - AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE

Fait à TOUFFLERS, le 22/02/2024

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour: 22 [Ensemble pour agir] - Contre: 0 - Abstention: 4 [Encore plus pour Toutflers]





Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_01-DE

DÉPARTEMENT du NORD ARRONDISSEMENT de LILLE CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faîte cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 21

GONCE Alaín, TIBERGHIEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe,

Représentés: 5

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAUX Isabelle

Absent non-excusé: 1 LEFEBVRE Pascal

Nombre de volants : 26

D_2024_210224_01 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) REMPLACEMENT DE MEMBRES TITULAIRE ET SUPPLÉANT

Vu la délibération N° D_2020_24062020_07 en date du 24 juin 2020,

Vu la délibération N° D_2021_29092021_01 en date du 29 septembre 2021,

Vu la délibération N° D_2022_25052022_03 en date du 25 mai 2022,

Le conseil municipal a désigné les membres titulaires et suppléants de la commission d'appels d'offres en application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics et du Règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2020/2026 en cours.

Pour rappel, ont été déclarés élus :

	Titulaires	Suppléants
1	TIBERGHIEN Patrick	BOUCHEZ Delphine
2	LARZUL Jérôme	LECLERCQ Isabelle
3	MURTEIRA José	LOOF Sandrine
4	DOVERGNE Jean-François	CLARISSE Jean
5	DA SILVA David	DELATTRE Réjone

Considérant la demande formulée par M. DA SILVA David, conseiller municipal de l'opposition, élu membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de renoncer, en raison de ses obligations professionnelles, à participer aux commissions d'appel d'offres,

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publiè I

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_01-DE

Il convient de désigner un nouveau membre fitulaire et un nouveau membre suppléant de la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat 2020/2026 en cours,

Il vous est proposé les candidatures de Mme DELATTRE Réjane, en tant que membre titulaire et de M. DA SILVA David, en tant que membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres,

Le vote donne les résultats suivants :

Votants	26
Pour	26
Contre	0
Exprimés	26

Sont ainsi déclarés élus membres de la CAO:

- ⇒ Mme DELATTRE Réjane, titulaire
- ⇒ M. DA SILVA David, suppléant.

La CAO est désormais constituée des membres titulaires et suppléants pour le mandat 2020/2026 en cours suivant le tableau ci-après :

Membres	Titulaires	Suppléants
	TIBERGHIEN Patrick	BOUCHEZ Delphine
2	LARZUL Jérôme	LECLERCQ Isabelle
3	MURTEIRA José	LOOF Sandrine
4	DOVERGNE Jean-François	CLARISSE Jean
5	DELATTRE Réjane	DA SILVA David

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE, d'approuver la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.



Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024 02-DE

DÉPARTEMENT du NORD ARRONDISSEMENT de LILLE CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 21

GONCE Alain, TIBERGHIEN Patrick, WAMBECQ Edith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représentés : 5

BOUKERCHA Karnel donne pouvoir à LARZUL Jérôme DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José. CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAUX Isabelle

Absent non-excusé : 1 LEFEBVRE Pascal Nombre de votants : 26

D_2024_210224_02 RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF) 2024/2026

Par délibération N° D_2023_251023_09 du 25 octobre 2023, la Ville de Toufflers a décidé, à compter du 1er janvier 2024, de passer de la norme comptable M14 à la norme comptable M57.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature, Le RBF doit notamment préciser :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels,
- Les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Le RBF est aussi l'occasion de préciser, en l'adaptant au contexte de la Ville et à son logiciel de gestion financière :

- ⇒ Les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire,
- ⇒ Les modalités de gestion des dépenses et recettes.
- ⇒ Les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale.

Par ailleurs, la mise en place de la nomenclature M57 implique aussi de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_02-DE

Pour rappel, l'amortissement est un mécanisme comptable qui permet chaque année de faire constater fortaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager ainsi une ressource destinée à les renouveler. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ont été fixées par délibération N° D_2023_25102023_10 du 25 octobre 2023.

En second lieu, et il s'agit du principal changement apporté par la nomenclature M57 sur l'amortissement des immobilisations, la date de démarrage de celui-ci sera déterminée selon la règle du prorata temporis. Cette modification a aussi été approuvée par délibération N° D_2023_25102023_10 du 25 octobre 2023.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est proposé de voter le RBF annexé à la présente délibération.

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 février 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE, le Règlement Budgétaire et Financier 2024/2026 annexé à la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_03-DE

DÉPARTEMENT du NORD ARRONDISSEMENT de LILLE CANTON DE VILLENEUVE D'ASCO

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faîte ciriq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 21

GONCE Alain, TIBERGHIEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représentés : 5

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme

DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine

DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe

DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAUX isabelle

Absent non-excusé : 1 LEFEBVRE Pascal Nombre de votants : 26

D_2024_210224_03 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 (ROB)

Conformément aux articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique.

Par son vote, le Conseil Municipal prend acte que le débat d'orientation a eu lieu sur la base du rapport ci-dessous.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a précisé la forme et le contenu du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un débat d'orientation budgétaire [D O B] sur :

- les orientations budgétaires,
- · les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette.

La Commission des Finances s'est réunie le 8 Février 2024 et propose à votre examen le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024.

PRÉSENTATION DÉMOGRAPHIQUE

En 2023, Toufflers compte 3.945 habitants pour 234 hectares.

Reçu en préfecture le 23/02/2024

ublié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_03-DE

	Population Tourners orse / Ages								
Années		0>14 ans	15>19 ans	20>29 ans	30>44 ans	45>64 ans	65>79 ans	80 ans et plus	TOTAL
****	%	19%	6%	9%	19%	27 %	15%	5%	100 %
2018	Nombre	744	256	339	735	1072	575	202	3923
	%	19%	6%	9%	19%	27 %	15%	5%	100 %
2023	Nombre	750	237	355	749	.1065	592	.197	3945

,	Population du Roubaisis (Source INSEE)												
Années	Toufflers	Lys	Leers	Sailly	Willems	Hem	Lannoy	Forest	Croix	Roubalx	Waltrelas	Wasquehal	TOTAL
2013	4.015	13.067	9,356	1,814	3,042	17.538	1.725	1.465	20.962	95,506	41,809	20,293	230.595
2018	3.923	13,739	9.690	1.732	3.067	19.206	1.774	1.454	21,535	96.647	41,492	21.215	235:474
2023	3,945	13,920	9.668	1,988	3,026	18.269	1,808	1.682	21.016	99,314	41.024	21.062	236,722
Variation depuis 2018	0.56%	1,32%	-0.23%	14.78%	-1,34%	-4,88%	1,92%	15,68%	-2,41%	2.76%	-1,13%	-0,72%	0.53%
Variation depuis 2013	-1,74%	6,53%	3.33%	9.59%	-0.53%	4,17%	4.81%	14.58%	0,24%	3,99%	-1.88%	3,79%	2,66%

ÉVOLUTION DU COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (hors reports d'excédent)

Réalisations de l'exercice	2019	2020	2021	2022	2023 (avant CA)	
Montants en milliers d'euros	2013	2020	2021	2022		
Recettes réelles	2667	2681	2749	2959	3049	
Dépenses réelles	2295	2152	2332	2544	2585	
Excédents tenant compte des reports et des opérations d'ordre	291	565	315	597	583	

[Les chiffres de 2023 sont donnés à titre informatif et n'ont pas encore fait l'objet du contrôle de gestion et de l'approbation ou non par le Conseil.]

	ÉTAT DE LA DETTE EN 2024									
Au 1 ^{er} /01 Au 31/12 Capital remboursé Intérêts Total Taux moyer (Capital et Intérêts) d'Intérêt										
2.911.959,52	2.579.468,02	332.491,54	83.152,47	415.644,01	3,03					

ETAT DE LA DETTE PAR IMPUTATION

Date: 01/01/2024

IMPUTATION	Capital	Restant dû	Montants à payer du 01/01/2024 au 31/12/2024				
	à l'origine	au 01/01/2024	Capital	Intérêts	Frais	Total	
1641	6 015 000,00	2 911 959,54	332 491,54	89 152,47	00,0	415 644,01	
2005/01 - RESTRUCTURATION ECOLE J. PRI	900,000,000	121 480.08	59 657,89	3 366,95	0,00	63 024,84	
2006/01 - ACQUISITION 32 RUE DE LYS	250 000,00	.49 293.27	16 734,64	1 746,45	0,00	18 481,09	
2010/01 - ACHAT IMMEUBLE 24 RUE DE ROI	540 000,00	168 750,00	27 000,00	6 900,19	0.00	33 900,19	
2010/03 - Espace Culturel et investissements c	1 500 000,00	1 031 656,15	45 443,30	37 342,62	0,00	82 785,92	
2012/02 - NOUVELLE MAIRIE ET AUTRES IN	350 000,00	93 333,48	23 333,32	4 550,60	0,00	27 883,92	
2013/01 - NOUVELLE MAIRIE ET AUTRES IN	1 000 000 00	387 921.82	75 279,48	15 405,52	0.00	90 685,00	
2016/02 - INVESTISSEMENTS 2016	625 000,00	418 156,57	29 892,85	7814,24	0.00	37 707,09	
2017/01 - AQUISITION FONCIERE POUR AGE	350 000,00	212 647,38	23 061,85	2 733,91	0.00	25 795,76	
2021/01 - INVESTISSEMENTS 2021	500 000,00	428 720 79	32 088,21	3 291.98	9.00	35 380,20	
TOLAUX	6 015 000,00	2 911 959 54	332 491,54	83 152,47	0.00	415 644,01	

Ces chiffres sont donnés dans l'hypothèse où il n'y a pas de nouvel emprunt, ni de rembourséments anticipés.

Envoye en prefecture le 23/02/2024

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_03-DE

Année	Capital dû au 31/12	Capital remboursé	Intérêts payés	Poids de la dette Capital et Intérêts)
2009	1697		**************************************	232
2010	3542		***************************************	729
2011	3377			292
2012	3400			698
2013	4475			32:
2014	4659			390
2015	4445			389
2016	4038			130:
2017	4119			41
2018	3865		and the first of the control of the	39!
2019	3604			397
2020	3335			390
2021	3551	The state of the s	4 Date of the state of the stat	40
2022	3236			42
2023	2912	324	94	411
2024	2579	332	83	41
2025	2238	341	72	41.
2026	1954	284	61	34!
2027	1679	275	52	32
2028	1443	236	43	279
2029	1271	173	37	21/
2030	1115	156	33	188
2031	963	152	30	18:
2032	814	149	26	17.
2033	681	133	23	15
2034	544	136	19	15
2035	404	140	16	15
2036	289	116	12	12:
2037	216	73	10	8.
2038	140	76	7	8
2039	61	79	4	-8
2040	0	61	1	6
**************************************			~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

0

FONCTIONNEMENT:

Dépenses

2041

- > Rester attentif à la situation de chacun pour ne pas alourdir les taxes locales
- > Tenir compte de l'impact écologique dans chaque dépense
- Continuer à apporter des réponses de proximité
- > Conforter les services aux habitants

0

0

Reçu en préfecture le 23/02/2024

ublié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_03-DE

Recettes

Afin de réduire l'effet de l'inflation, les produits de services augmenteront légèrement.

Les impôts fonciers verront leur taux maintenu au même niveau que les années précédentes mais subiront une hausse de 3,9 % dû à l'augmentation des valeurs locatives.

Quant à la Taxe des Ordures Ménagères perçues par la Métropole Européenne de Lille, il est prévu une augmentation de 3,9 % suivant l'augmentation des valeurs locatives.

En raison à l'augmentation de la participation CAF sur la pause méridienne, cette recette augmente d'environ 14.000 € pour 2023 (rétroactivité) et 2024.

INVESTISSEMENT:

Dépenses

- > Moderniser et restructurer les installations sportives
- S'inscrire dans la transition énergétique (éclairage public, éclairage des locaux municipaux, régulation des chauffages, ...)
- Installation de cellules photovoltaïques
- Aménager les chemins pédestres

Recettes

➤ Transfert de la section fonctionnement au minimum de 450.000€ à la section investissement

DOTATION GLOBALE FORFAITAIRE DE L'ÉTAT

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	293.310 €	288.932 €		287.268 €		298.550 €

PRÉVISIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES NOUVELLES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUES									
Atténuation de	Produits des	Impôts et	Dotations	Autres	TOTAL				
charges	services	taxes	Subventions	produits	,				
55.000 €	55.000 € 350.000 € 1.856.000 € 841.600 € 85.000 € 3.150.000 €								

Les autres produits comportent le report d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2023

Par rapport à 2023, l'enveloppe des impôts et taxes a été augmentée pour tenir compte de l'évolution des valeurs locatives et de l'augmentation du nombre de maisons sans augmenter les taux communaux.

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUES						
 Charges à caractère général	Përsonnel	Autres	Charges financières	Divers Provisions et SRU	TOTAL		
962.500 €	1.325.000 €	536.200 €	93.000 €	40.000 €	2.956.700 €		

Les dépenses de personnel ont été prévues en tenant compte des « frajectoires individuelles » et d'une augmentation des indices et des charges de la fonction publique.

Les dépenses nouvelles de fonctionnement sont :

35	Travaux au cimetière	25.000,00 €
Ħ	Sortie des aînés en septembre	9,000,00 €
槙	Intervention de la balayeuse dans les rues	5.000,00 €
85	Hôtel de Ville - Travaux dans l'annexe	3.000,000 €



ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_03-DE PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Recettes d'investissement prévues

 Transfert excédent de fonctionnement Solde de subventions notifiées pour le restaurant scotaire 	450.000,00 €
et les équipements	288,244,00 €
▼ FCTVA 2023	
Dotation aux amortissements	
 R2 (Participation de la MEL aux éclairages publics) 	
TOTAL =	., 968.935,00 €
II. Dépenses d'investissement	
Restes à Réaliser 2023 :	
From all the rate of the total and all managements are not as a second second	24 000 00 7
Frais d'Études AMO et diagnostic complexe sportif	
Place de l'église - clôture annexe sacristie	
Remplacement armoires électriques des éclairages publics	
TOTAL =	
TOTAL - minimization management and the management of the manageme	40.023,UZ E
Dépenses nouvelles ou réinscription des dépenses 2023 :	
Remboursement annuel de la dette	332.491,54 €
 Éclairage Public - Passage en LED (Phase 4) 	
Complexe sportif – Restructuration	
 Sentier communal des Champs – Restructuration	
 Groupe Scolaire Aragon-Prévert (budget des écoles) 	
Autolaveuse : salle Jean Devys	
 Service Espaces verts: taille-haies, tondeuses, poubelles, 	
balconnières, cendriers	4,600,00 €
Sanitaires - École Aragon	
 Accès sécurisé en liaison avec la salle informatique - Préve 	ert . 6.864,00 €
 Matériels sport scolaire 	
 Panneaux solaires – École Prévert ou salle de tennis 	
 Illuminations de fêtes 	2.090,00 €
 Rénovation/Agrandissement logement é rue des Champs 	
 Cimetière – Ossuaire – Plaques pour cavumes 	2.900,00 €
 3 barrières pour limiter les véhicules sur chemins pédestres 	3,760,00 €
 Mise en réseau discret rue de la Festingue 	93.000,00 €

111. Dépenses de fonctionnement

√ liées à la poursuite du plan pluriannuel

TOTAL =

IV. Recettes de fonctionnement envisageables

- Application des Certificats Économies Énergie (CEE)
- Subventions liées à la transition énergétique
- Subventions liées à la modernisation et à la rénovation des installations sportives

968.935,00 €

Reçu en préfecture le 23/02/2024

^oublié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_03-DE

PLANS PLURIANNUELS

Dans le cadre du plan 2020-2026 en cours :

- Utilisation de l'annèxe de la mairie
- Gestion de l'éclairage public (plan, géolocalisation, modernisation, ...)
- Modernisation des équipements sportifs (sol de la salle de tennis, isolation, éclairage, ...)
- Chemins piétonniers
- « Arbres en ville »
- Aménagement du cimetière
- Entretien, rénovation, mises aux normes des bâtiments publics (sécurité, désentumage, économie d'énergie, ...)

FINANCEMENT

- Pour établir le budget 2024, il est prévu d'affecter à minima 450,000 € de l'excédent de fonctionnement 2023 en investissement 2024,
- Le budget 2024 sera présenté sans augmentation des taux communaux, des taxes foncières sur le bâti.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.



Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_04-DE

DÉPARTEMENT du NORD ARRONDISSEMENT de LILLE CANTON DE VILLENEUVE D'ASCO

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice ; 27

Présents: 21

GONCE Alain, TIBERGHIEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représentés: 5

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAUX Isabelle

Absent non-excusé : 1 LEFEBVRE Pascal Nombre de votants : 26

D_2024_210224_04 PROPRETÉ DE LA VOIRIE AMENDEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N° D_2023_08022023_09 CONVENTION DE MUTUALISATION – USAGE DE LA BALAYEUSE DE LA VILLE DE HEM

Vu la délibération N° D_2023_08022023_09 du 8 février 2023 actant le principe de mutualisation de la balayeuse louée par la ville de Hem,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la balayeuse de la ville de Hem intervient d'une part, en ville et d'autre part, dans le Parc d'Activités du Versant Nord Est, et ce, à titre partagé entre les communes de Lys-lez-Lannoy, Leers et Toufflers.

Dans de cadre, le forfait «intervention » d'un montant de 300 euros est à partager, à parts égales, entre ces trois communes.

Or la convention signée en date du 22 février 2023 fait mention du forfait complet, soit 300 euros et ne permet pas en l'état, à la ville de Hem, de facturer le service réalisé en 2023 à la ville de Toufflers.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de préciser le montant du forfait des interventions partagées, à savoir « 100 euros » et d'acter que la convention intervient, à titre rétroactif sur 2023.

Par conséquent, la facturation sera établie comme suit :

Intervention sur planning « Ville »: forfait de 300 € + 20€/km de fil d'eau;

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D 21022024 04-DE

 Intervention sur planning « Parc d'Activités du Versant Nord Est » (2 kms) : forfait de 100 € + 20€/km de fil d'eau;

- Intervention hors planning mais prévisible (demande faite 15 jours avant la date souhaitée) : forfait de 600 € + 20€/km de fil d'eau;
- Intervention urgente (demande faite moins de 15 jours avant la date souhaitée) : forfait de 800 € + 20€/km de fil d'eau.

Une nouvelle convention prévoyant les modalités pratiques de cette mutualisation selon le modèle annexé sera signée avec chaque ville.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'acter le principe de mutualisation de la balayeuse louée par la ville de Hem, à titre rétroactif sur l'année 2023 ;
- De l'autoriser à signer la nouvelle convention annexée à la présente délibération avec la ville de Hem ;
- D'approuver les tarifs d'intervention de la balayeuse selon les cas ;
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et à percevoir les redevances d'occupation à compter de leur implantation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et réprésentés,

DÉCIDE :

- D'ACTER le principe de mutualisation de la balayeuse louée par la ville de Hem, à fitre rétroactif sur l'année 2023;
- D'AUTORISER Monsieur le Maîre à signer la nouvelle convention annexée à la présente délibération avec la ville de Hem :
- D'APPROUVER les tarifs d'intervention de la balayeuse selon les cas ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la misé en œuvre de la délibération et à percevoir les redevances d'occupation à compter de leur implantation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.



Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_05-DE

DÉPARTEMENT du NORD ARRONDISSEMENT de LILLE CANTON DE VILLENEUVE D'ASCO

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui à été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation à été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 21

GONCE Alain, TIBERGHIEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe,

Représentés: 5

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAUX Isabelle

Absent non-excusé : 1 LEFEBVRE Pascal

Nombre de votants : 26

D_2024_210224_05 MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES DES VILLES DE HEM, LANNOY, LEERS, LYS LEZ LANNOY ET TOUFFLERS

Les villes de Lannoy, Leers, Lys-lez-Lannoy, Hem, et Toufflers ont pour objectif commun de faciliter l'accès de leur population à la lecture publique et plus largement aux œuvres culturelles (audios, vidéos...). Dans cette optique, elles ant notamment mis en œuvre des structures (bibliothèques, médiathèques) et actions visant à encourager la lecture et à sensibiliser le public aux livres. Elles partagent aujourd'hui une même volonté de développer cette orientation, d'étoffer l'offre d'activités et de diversifier les canaux d'accès aux supports écrits (livres, journaux, magazines...), audios, vidéos ou numériques.

Fortes de cette ambition partagée, les villes de Hem, Lannoy, Leers, Lys-Lez-Lannoy, et Toutflers ont décidé d'associer leurs efforts et équipements respectifs, afin de créer un réseau de bibliothèques et médiathèques locales qui élargira le catalogue d'œuvres proposées aux usagers de chaque structure. Par ailleurs, le réseau aura pour vocation de travailler en relation avec la bibliothèque numérique métropolitaine, créée par délibération 22C0045 adoptée le 25 février 2022 par le Conseil métropolitain. Dans le cadre de son plan de développement de la lecture et des bibliothèques, la Métropole Européenne de Lille accompagne en effet les communes volontaires dans la transition numérique au sein de leur bibliothèque. De fait, il est souhaitable que le nouveau réseau de bibliothèques constitué par les communes de Hém, Lannoy. Leers, Lys-Lez-Lannoy et Toutflers puisse bénéficier de la dynamique engagée par la Bibliothèque numérique métropolitaine, s'agissant en particulier de la diversité de l'offre de ressources numériques et de supports pédagogiques à destination du public et des professionnels et de l'accompagnement des équipes participant à la médiation numérique et à l'animation du réseau.

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_05-DE

Dans ces conditions, afin de parvenir à la constitution de ce réseau et à son animation, les communes suscitées conviennent de la nécessité de créer et mettre en commun un poste de coordinateur. Recruté par la ville de Lys-lez-Lannoy, le poste de coordinateur est financé par une participation des communes concernées, calculée au prorata du nombre d'habitants. Le caordinateur aura notamment pour missions de préfigurer le réseau de bibliothèques et médiathèques, d'assurer l'Interface avec l'ensemble des partenaires et interlocuteurs du réseau, d'accompagner les évolutions éventuelles du service à l'usager rendues nécessaires par la mise en place du réseau, d'animer celul-ci, de concevoir et d'assurer le pilotage des manifestations en assurant l'attractivité, d'établir un programme de médiation culturelle, de mettre en place et d'administrer le système intégré de gestion de bibliothèque et le portail documentaire du réseau, en lien avec la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en réseau des bibliothèques des villes de Hem, Lannoy, Leers, Lyslez-Lannoy et Toufflers,
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce réseau et notamment en ce qui concerne la mise en commun des moyens fechniques et humains et d'approuver le recrutement d'un coordinateur de réseau par la ville de Lys-Lez-Lannoy,
- De l'autoriser à inscrire la candidature de la ville, dans le cadre de ce réseau, au prochain appel à manifestation d'intérêt Bibliothèque numérique métropolitaine.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les crédits et signer tous les actes et documents nécessaires à cette mise en réseau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

- D'APPROUVER la mise en réseau des bibliothèques des villes de Hem, Lannoy, Leers, Lyslez-Lannoy et Toufflers,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce réséau et notamment en ce qui concerne la mise en commun des moyens téchniques et humains et d'approuver le recrutement d'un coordinateur de réseau par la ville de Lys-Lez-Lannoy,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à inscrire la candidature de la ville, dans le cadre de ce réseau, au prochain appel à manifestation d'intérêt Bibliothèque numérique métropolitaine,
- D'AUTORISER Monsieur le Maîre à engager les crédits et signer tous les actes et documents nécessaires à cette mise en réseau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_06-DE

DÉPARTEMENT du NORD ARRONDISSEMENT de LILLE CANTON DE VILLENEUVE D'ASCO

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qu'ilui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 21

GONCE Alain, TIBERGHIEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe,

Représentés: 5

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine

DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe

DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAUX Isabelle.

Absent non-excusé : 1 LEFEBVRE Pascal

Nombre de votants : 26

D_2024_210224_06 SUBVENTION POUR L'ACHAT DE LIVRES - ASSOCIATION VIVRE ET LIRE À TOUFFLERS

Vu les délibérations N° D_2022_23022022_08 du 23 février 2022 N° D_2022_23032022_08 du 23 mars 2022 relatives à l'engagement de la convention de partenariat avec l'association « Vivre et Lire à Toufflers » chargée de la gestion et de l'animation de la bibliothèque;

Vulla convention entre la ville et l'association « Vivre et Lire à Toutflers » du 22 juin 2022,

Vu la délibération N° D_2023_270923_03 du 27 septembre 2023 relative à l'avenant N° 1 de la convention pour le versement d'une subvention municipale pour l'achat de livrés,

Considérant le nombre d'inscriptions [461] pour la période comprise entre septembre 2022 et août 2023 auquel s'ajoute 5 inscriptions supplémentaires au titre de la période comprise entre septembre 2021 et août 2022, soit un total de 466 inscriptions.

Il vous est proposé d'allouer une subvention de 4.660€ sur la base de 10€ (base de la contribution communale par adhérent).

Le crédit correspondant à cette subvention sera prévu au Budget 2024 au chapitre 6574.

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_06-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés. [à l'exception de Marie Cailliau pouvant être liée à un conflit d'intérêt qui ne prend pas part aux discussions et au vote].

> AUTORISE le versement de la subvention pour l'achat de livres à l'association « Vivre et Lire à Toufflers » d'un montant de 4.660 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_07-DE

DÉPARTEMENT du NORD ARRONDISSEMENT de LILLE CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 21

GONCE Alain, TIBERGHIEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représentés : 5

BOUKERCHA Kamel donné pouvoir à LARZUL Jérôme DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAUX Isabelle

Absent non-excusé: 1 LEFEBVRE Pascal

Nombre de votants : 26

D_2024_210224_07 MEL - FONDS DE CONCOURS « SPORTS » RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS ET AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE

En 2015, la Métropole Européenne de Lille (MEL) créait deux fonds de concours afin de soutenir les communes dans leurs projets de création et de rénovation d'équipements sportifs et culturels.

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle de tennis et l'aménagement d'un city stade dont le coût prévisionnel est estimé à hauteur de 1,007.600,00 euros HT, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Président de la Métropole Européenne de Lille sur le fonds de concours « Sports » par la présentation d'un dossier de financement.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour - 0 voix contre - 4 abstentions

AUTORISE. Monsieur le Maire à solliciter la demande de financement de la Métropole Européenne de Lille au fitre du Fonds de Concours « Sport ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_08-DE

DÉPARTEMENT du NORD ARRONDISSEMENT de LILLE CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-ét-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 21

GONCE Alain, TIBERGHIEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christolle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représentés: 5

BOUKERCHA Kamel donné pouvoir à LARZUL Jérôme DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José CONTRAÎN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAUX Isabelle

Absent non-excusé : 1 LEFEBVRE Pascal Nombre de votants : 26

D_2024_210224_08 AIDE DÉPARTEMENTALE « VILLAGES ET BOURGS » : ADVB ET ADVB ÉNERGIE RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS ET AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet dénommé rénovation de la salle de tennis et aménagement d'un city stade est susceptible de bénéficier de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs : ADVB et ADVB Énergie pour la programmation 2024, aide mise en place par le Département du Nord en faveur des villages et bourgs de moins de 5.000 habitants.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Président du Département du Nord sur ces aides départementales, à hauteur maximale de 300.000 € par la présentation de dossiers de financement.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour - 0 voix contre - 4 abstentions

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la demande de financement du Département au titre de l'Aide Départementale Villages & Bourgs 2024; ADVB et ADVB Énergie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Alain GONCE



Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_09-DE

DÉPARTEMENT du NORD ARRONDISSEMENT de LILLE CANTON DE VILLENEUVE D'ASCO

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la parte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 21

GONCE Alain, TIBERGHIEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représentés: 5

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe DE CLERCQ Syivie donne pouvoir à BAHAUX Isabelle

Absent non-excusé : 1 LEFEBVRE Pascal Nombre de votants : 26

D_2024_210224_09 AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS ET AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE

Dans le cadre de la rénovation de la salle de tennis et l'aménagement d'un city stade Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention d'équipements sportifs auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention par la présentation d'un dessier de financement à Monsieur le Président de l'Agence Nationale du Sport.

Vu l'exposé de Monsieur le Maîre,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour – 0 voix contre - 4 abstentions

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la demande de financement d'équipements sportifs auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.



Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_10-DE

DÉPARTEMENT du NORD ARRONDISSEMENT de LILLE CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 21

GONCE Alain, TIBERGHIEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine; LARZUL Jérôme, BAHAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christelle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représentés: 5

BOUKERCHA Kamel donne pouvoir à LARZUL Jérôme DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAUX Isabelle

Absent non-excusé : 1 LEFEBVRE Pascal Nombre de votants : 26

D_2024_210224_10 RÉGION HAUTS-DE-FRANCE – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ (EQSP2) RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS

Dans le cadre de la rénovation de la salle de tennis, la ville de Toufflers souhaite déposer une demande de subvention d'équipements sportifs de proximité (EQSP2) auprès de la Région Hauts-de-France.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président de Région sur cette subvention d'équipement par la présentation d'un dossier de financement.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la demande de financement d'équipements sportifs de proximité (EQSP2) auprès de Monsieur le Président de la Régions Hauts-de-France.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.



Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 059-215905985-20240221-D_21022024_11-DE

DÉPARTEMENT du NORD ARRONDISSEMENT de LILLE CANTON DE VILLENEUVE D'ASCO

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-et-un février à vingt heures, le Consell Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 21

GONCE Alain, TIBERGHIEN Patrick, WAMBECQ Édith, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, LAMINE Josselyne, LAURIDANT Christolle, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, DA SILVA David, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

Représentés: 5

BOUKERCHA Kamel danne pouvoir à LARZUL Jérôme DETRÉ Marc donne pouvoir à MURTEIRA José CONTRAIN donne pouvoir à BOUCHEZ Delphine DERONE Stéphanie donne pouvoir à CASTELEYN Philippe DE CLERCQ Sylvie donne pouvoir à BAHAUX Isabelle

Absent non-excusé : 1 LEFEBVRE Pascal Nombre de votants : 26

D_2024_210224_11 RÉGION HAUTS-DE-FRANCE – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ (EQSP2) AMÉNAGEMENT D'UN CITY STADE

Dans le cadre de l'aménagement d'un city stade, la ville de Toufflers souhaite déposer une demande de subvention d'équipements sportifs de proximité (EQSP2) auprès de la Région Hauts-de-France.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président de Région sur cette subvention d'équipement de proximité (EQSP2) par la présentation d'un dossier de financement.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour – 0 voix contre - 4 abstentions

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la demande de financement d'équipements sportifs de proximité (EQSP2) auprès de Monsieur le Président de la Régions Hauts-de-France.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Maire, Alain GONCE.

1/1